

pacte pour l'artisanat

une nouvelle ambition pour les artisans

Sylvia Pinel,

ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme





Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat,
du Commerce et du Tourisme,
a lancé le 23 janvier 2013 **le Pacte pour l'artisanat**

33 leviers autour de 7 enjeux stratégiques

Parce que certains secteurs de l'artisanat sont en besoin de recrutement, avec un potentiel annuel de 50 000 emplois, **le premier enjeu est d'inciter les jeunes à s'orienter vers ces filières et de renforcer l'attractivité de ces métiers.** Il s'agit notamment de sensibiliser les jeunes aux filières artisanales dans le cadre du service public de l'orientation tout au long de la vie, de mettre en œuvre des campagnes de communication ciblées ou de soutenir la semaine de l'artisanat.

Le deuxième enjeu est de faciliter la reprise d'entreprise et la transmission des savoir-faire. Environ 30 000 entreprises artisanales sont à reprendre chaque année, parmi elles, 63 % ne sont pas reprises. Afin de réussir la transition générationnelle du secteur, au-delà du volet spécifique du contrat de génération lié à la transmission d'entreprise, différentes mesures seront mises en place. Il y aura notamment le renforcement des dispositifs de mise en relation des chefs d'entreprise avec des repreneurs potentiels, la diffusion d'un « kit d'informations » à tous les artisans âgés de 57 ans et le lancement d'une campagne de communication sur la reprise d'entreprise.

Le troisième enjeu est de promouvoir nos savoir-faire et protéger nos productions locales. L'expérience du village de Laguiole, dépossédé par un particulier du libre usage de son nom, en a montré la nécessité. Pour cela, les indications géographiques protégées (IGP) seront étendues aux produits manufacturés, au niveau national dans un premier temps, dans le cadre du projet de loi sur la consommation.

Le quatrième enjeu est de redéfinir le statut de l'artisan. Les évolutions récentes du droit ont attribué le titre d'artisan sans condition de qualification ou d'expérience à toute entreprise inscrite au répertoire des métiers, créant une confusion dans l'esprit des professionnels et des consommateurs quant à la notion d'artisan. Il s'agit de proposer un statut valorisant de l'artisan à l'issue d'un travail de concertation qui sera engagé dès février 2013 et d'améliorer l'efficacité du répertoire des métiers.





Le cinquième enjeu de ce Pacte est la rénovation du rôle des chambres de métiers et de l'artisanat dans l'accompagnement des entreprises artisanales à tous les stades de leur développement.

Aujourd'hui 80 % des entreprises artisanales sont de très petites entreprises (TPE), confrontées à des problématiques spécifiques. Afin de favoriser leur développement économique, les chambres de métiers et de l'artisanat seront incitées, par le biais de contrats de performance, à développer des actions innovantes au bénéfice des entreprises, comme la mise en place d'interlocuteurs uniques, des dispositifs de tutorat par des artisans expérimentés, ou des bilans de compétence pour les créateurs d'entreprises.

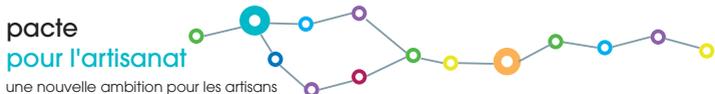
Le sixième enjeu est de soutenir les entreprises artisanales dans leurs besoins de financement.

Les mesures proposées visent notamment à répondre aux difficultés de trésorerie des TPE avec la création du nouveau dispositif de garantie de la BPI et à réformer le régime de l'EIRL pour sécuriser le patrimoine financier de l'artisan.

Le septième enjeu de ce Pacte est d'accompagner l'adaptation des entreprises artisanales aux évolutions de l'environnement économique

au niveau national et international. Il s'agira de sécuriser les entreprises artisanales liées par des relations de sous-traitance, d'encourager les groupements d'entreprises pour faciliter l'accès à la commande publique, de favoriser l'innovation des entreprises artisanales et de promouvoir l'excellence des savoir-faire français à l'export.





Pacte pour l'artisanat

Une nouvelle ambition pour les artisans

Sylvia PINEL a présenté le « Pacte pour l'artisanat », le 23 janvier 2013 en conseil des ministres, qui mobilise **33 leviers autour de 7 enjeux stratégiques** pour renforcer l'attractivité de métiers souvent mal connus, offrir un accompagnement renforcé aux très petites entreprises (TPE), contribuer au développement économique de l'artisanat, en France et à l'export et promouvoir et protéger nos savoir-faire.

L'objectif prioritaire de ce Pacte, en matière d'emploi, est de favoriser le renouvellement des générations, pour les **30 000 entreprises artisanales qui cherchent un repreneur chaque année et les 50 000 postes annuels à pourvoir dans l'artisanat.**

Le secteur de l'artisanat regroupe plus de **30 % des entreprises françaises**, génère **10 % du PIB** du pays et emploie plus de **trois millions d'actifs**. Il représente 4 milliards d'euros (**de chiffre d'affaire**) chaque année et contribue par ses

savoir-faire d'excellence à l'image de la France. Il offre des emplois sur des métiers qualifiés et renferme ainsi un grand potentiel pour concourir au redressement économique du pays et à l'emploi des jeunes. Mais parce que l'artisanat en France présente des enjeux spécifiques et que son poids économique est souvent méconnu, le Gouvernement a décidé de mettre en place une action forte et visible en faveur de ce secteur. **C'est l'ambition du Pacte pour l'Artisanat.**

Les entreprises artisanales bénéficient également des **35 mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité, et l'emploi** mises en œuvre par le Gouvernement et des mesures présentées dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour la modernisation de l'action publique et notamment des **contrats de génération.**

